

**Transmis uniquement par courriel à
seca@fr.ch**Service des constructions et
de l'aménagement (SeCA)
Rue des Chanoines 17
1701 FribourgBulle, le 24 juillet 2025
N/réf. : ALM-MAS/mro
V/réf. : MJ
Classement : K-0 Cantonaux**Ville de Bulle – Modifications du plan directeur cantonal (PDir) et révision du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM) – Droit d'être entendu – Position**

Madame, Monsieur,

Lors de sa dernière séance, le Conseil communal a pris connaissance du courrier de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) du 13 juin 2025 relatif à l'objet susmentionné.

Par la présente, nous vous vous informons que le Conseil communal a décidé de maintenir sa décision formulée dans son courrier du 6 septembre 2024 et de n'inscrire aucun secteur d'exploitation de gravières dans le cadre de la future révision générale du plan d'aménagement local (PAL) de la Ville de Bulle.

Notre Département Urbanisme se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces lignes et, dans l'attente de votre retour, vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic



Jacques Morand



La Secrétaire



Anne Fracheboud